



SERVICE SCOLAIRE
RESTAURATION SCOLAIRE
ET GARDERIE MUNICIPALE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir **intégralement** ce bulletin.

Nous, soussignés, **Monsieur et Madame**

Nom

Prénoms

Tél domicile : Tél travail : Tél portable :

Mail pour Création d'un Espace Famille en ligne et accès à la facture mensuelle :
.....

Domiciliés.....

Préciser si parents séparés garde alternée } Fournir l'acte
 droit de garde du père droit de garde de la mère } de jugement

inscrivons par la présente notre enfant :

Nom - Prénom.....

Date de naissance.....Classe fréquentée.....

à la Restauration Scolaire et / ou à la Garderie Municipale (1) pour **l'année scolaire 2022-2023**, dans les conditions suivantes :

RESTAURATION SCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI OU OCCASIONNEL

ALLERGIES ALIMENTAIRES ? SI OUI, LESQUELLES

GARDERIE MUNICIPALE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI OU OCCASIONNEL (1)

	DE 7 H 20 A 8 H 20	DE 11 H 30 A 12 H 00 (SANS REPAS)	DE 11H30 A 13H30 (AVEC REPAS)	DE 16 H 30 A 18 H 30
LUNDI	OUI - NON (1)	OUI - NON (1)	OUI - NON	OUI - NON (1)
MARDI	OUI - NON (1)	OUI - NON (1)	OUI - NON	OUI - NON (1)
JEUDI	OUI - NON (1)	OUI - NON (1)	OUI - NON	OUI - NON (1)
VENDREDI	OUI - NON (1)	OUI - NON (1)	OUI - NON	OUI - NON (1)

Personnes habilitées à prendre en charge l'enfant à la sortie de la garderie :

Mère :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Père :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Autres personnes susceptibles de récupérer l'enfant :

Lien avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

IMPORTANT : EN AUCUN CAS L'ENFANT NE POURRA ETRE CONFIE À UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLES INDIQUEES CI-DESSUS.

(En cas de changement de ces personnes, prévenir impérativement la mairie où un nouveau bulletin d'inscription sera complété et signé).

À déposer en Mairie avant le vendredi 19 août 2022 au plus tard.

Pièces à joindre :

- Règlement signé,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

Date :.....

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

**En raison des contraintes d'organisation et de logistique du fournisseur,
les repas du jeudi 1er septembre 2022 seront commandés le
mercredi 31 août 2022 à 10 H AU PLUS TARD**

ATTENTION CHANGEMENT POUR 2022-2023 :
INSCRIPTION DES REPAS OBLIGATOIRE EN LIGNE SUR
MON ESPACEFAMILLE.FR